

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 4 juin 2015 à 21 Heures.

L'an deux mille quinze, le jeudi 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan

Etaient présents : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN GARCIA LETELLIER
DUBOURDIEU BARNADAS PAYROS Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX

Etaient absents et excusés : MM. DARBAS CHANUT et NAVARRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2015. Madame SARNIGUET déclare que Monsieur le Maire a dû se faire plaisir dans la rédaction du PV et déplore le manque d'impartialité dont il est fait preuve. Monsieur le Maire lui indique que lors d'une réunion précédente Madame Sarniguët avait déclaré à l'inverse de son propos de ce jour que les interventions émises par l'opposition n'étaient pas retracées dans le compte rendu.

ORDRE DU JOUR :

Renouvellement convention SATESE
Chemin du PERDIGAT : clôture enquête publique
Baux de location
Recrutement personnel saisonnier
Renouvellement mise à disposition Luc BALLARIN
Examen divers devis
CCAA : projet tour de Termes
TIGF
Décisions modificatives
Fête des écoles
Lotissement Guilhemblanc
Forêt
Exercice sécurité civile
Mise à disposition locaux
Repas des Associations de St Mont
Bail poste

Monsieur Mathieu BARNADAS est nommé secrétaire de séance.

Renouvellement convention SATESE

Monsieur le Maire explique que la convention d'assistance technique entre la commune et le Conseil Départemental (SATESE), dans le domaine de l'assainissement collectif est échue et qu'il convient de la renouveler.

Un nouveau contrat d'une durée de deux ans couvrant la période du 01/01/15 au 31/12/16 pourrait être signé, aux conditions suivantes :

Mission d'assistance technique (fournie par la SATESE)-----448 € 50

Prestation bilan d'auto surveillance réglementaire 710 € X 2 soit -----1420 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes de cette nouvelle convention.

Chemin du Perdijat : clôture enquête publique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le dossier d'aliénation d'une partie de la Voie Communale n° 114 dite Chemin du Perdijat.

Monsieur le Maire indique que pendant la durée de l'enquête du 20 avril au 4 mai 2015, monsieur Frédéric PITOUX, commissaire enquêteur, s'est tenu à la disposition du public ces deux jours de 9 H à 12 H et n'a enregistré aucune observation.

Deux visiteurs se sont présentés à lui et n'ont rien inscrit sur le registre. Ils se sont présentés appartenant à l'association des chemins ruraux 32 et ont demandé une copie de certains documents du dossier pour leur président. Les copies leur ont été remises mais durant l'enquête aucun courrier n'a été adressé à M. Pitoux. Seul un mail a été reçu à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Avis favorable à l'unanimité.

Baux de location

✓ Logement Ali Chamsidine - 6, avenue du Docteur Dousset

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil du 29 avril dernier, il avait donné lecture de la lettre reçue de M. ALI et Mlle ATTOUMANI exprimant leur souhait de quitter leur logement. Le 21 mai dernier, M. ALI déposait à la mairie un courrier demandant l'autorisation de continuer à occuper ce logement avec son frère.

Accord

✓ demande MUSET Jémima

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil du 29 avril dernier, il avait donné lecture de la lettre reçue de Mme MUSET Jemima souhaitant prendre en location le logement 4, avenue du Docteur Dousset. Le 29 mai dernier, par un courrier déposé à la mairie, Mme Muset souhaitait se désister.

Accord.

✓ demande CARPENTIER Brigitte

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil du 29 avril dernier, il avait donné lecture de la lettre reçue de Mme CARPENTIER Brigitte souhaitant prendre en location le logement 6, avenue du Docteur Dousset. Le 27 mai dernier, une lettre de Mme CARPENTIER nous informait de son désistement.

Accord

Recrutement personnel saisonnier

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de recruter, comme les années précédentes, 2 BNSSA à temps non complet pour assurer la surveillance de la baignade sur les sites base de loisirs et piscine et 10 surveillants de toboggan, à temps non complet.

Accord à l'unanimité.

Renouvellement mise à disposition Luc BALLARIN

Monsieur le Maire rappelle que les associations : Union Sportive Aignanaise, Gymnastique Volontaire et Tennis Club bénéficient d'une mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la commune d'Aignan pour l'enseignement et l'encadrement de leurs diverses activités sportives, depuis le 1^{er} octobre 2009.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée les dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

La commission administrative paritaire se réunira le 12 juin prochain et si elle agrée, il conviendra de renouveler cette mise à disposition pour une durée de 3 ans, à raison par semaine, de 6,69 H pour l'USA, 0,72 H pour le Tennis Club et 0,72 H pour la Gymnastique Volontaire.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Examen divers devis

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mathieu BARNADAS, conseiller municipal en charge de la commission fleurissement, qui propose un devis pour l'achat de jardinières rectangulaires en granulat de carrière de marbre de couleur ocre qui seront posées sous les arcades du carrefour, à savoir :

GARCIA JOSE ----- 1.833,- € HT, soit 2.199,60 € TTC

Accord à l'unanimité

CCAA : projet tour de Termes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de développement de la Tour de Termes proposé par l'académie médiévale et populaire de Termes est porté par la Communauté de Communes Armagnac Adour. Le but est de redonner une nouvelle attractivité au site, de développer le tourisme et l'activité culturelle dans le territoire Armagnac Adour. Ce projet est estimé à 1.530.000 € HT et financé à hauteur de 20 % (soit 306.000 € HT) par la Communauté de Communes Armagnac Adour à condition que les subventions de la Région, de l'Etat, du Département et de l'Europe soient accordées.

Si ce projet se concrétise, il faudra procéder à un transfert de compétence équipements sportifs, cultures, scolaires et périscolaires. La partie sport sera exclue de ce transfert de compétence.

A suivre

TIGF

Monsieur le Maire explique que le TIGF PAU (Transport Infrastructures Gaz France) va moderniser son réseau par la construction d'une canalisation de grand transport de gaz entre Lussagnet (Landes) et Barran (Gers). Une partie de ce tracé concerne la commune d'Aignan dans les quartiers de la forêt du « Baquieu », de « Maucer » et de « Lestrade ».

A suivre.

Décisions modificatives

➤ Décision modificative service assainissement

Monsieur le Maire indique qu'en raison d'un souci informatique dont on ignore l'origine, la Banque de France n'a pas encaissé les prélèvements du 1^{er} semestre de 2014. Le logiciel ne nous permettant pas de modification du fait de l'archivage, il convient de prendre une décision modificative selon le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
673 : Titres annulés (sur exerc. ant.)	+5005,21€	70688 : Autres prestations de services	+5005,21€
	+5005,21€		+5005,21€

Accord à l'unanimité

➤ Décision modificative affaire Matignon

Monsieur le Maire indique que le titre n° 492 de 2013 d'un montant de 1500,- € a été contesté en raison de l'absence du certificat de non appel au jugement du Tribunal d'Instance d'Auch du 02/12/2013.

Il convient de prendre une décision modificative qui annule ce titre de 2013 et de le refaire sur l'exercice 2015 (les pièces justificatives : jugement, signification du jugement et certificat de non appel seront jointes) selon le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
673 : Titres annulés (sur exerc. ant.)	+1500 €	7788 : Produits exceptionnels divers	+1500€
	+1500€		+1500€

Avis favorable des membres du Conseil Municipal à l'exception de M. DUBOURDIEU qui s'abstient

Fête des écoles

Monsieur le Maire indique que la fête des écoles aura lieu le vendredi 26 juin prochain sur la Place du Colonel Parisot devant la mairie. L'espace devant la mairie sera interdit à la circulation. M. Mathieu BARNADAS ajoute que les membres du CM sont cordialement invités à se rafraîchir et se restaurer sous les arcades de la mairie.

Lotissement Guilhemblanc

Comme il l'avait été suggéré lors de la séance du conseil municipal du 26 février dernier, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que M. Michel LAGARDE a contacté d'autres agences immobilières, à savoir :

- ARROS IMMOBILIER à Plaisance du Gers
- ARROS IMMOBILIER à Marciac
- RISCLE IMMOBILIER à Riscle
- GELAS IMMOBILIER à Vic Fezensac
- AGENCE DU PALAIS à Nogaro
- VASCONIE IMMOBILIER à Maubourguet.

Monsieur le Maire précise que la commune a perçu l'indemnité de 69.926,97 € de la SARL J2C INGENIERIE de Balma suite au jugement du TA de Pau.

Forêt

Monsieur ANTONIOLLI de l'ONF souhaiterait que la commune d'Aignan s'organise pour les prochaines ventes de bois. Monsieur le Maire s'est adressé à Monsieur le Maire de Maupas pour connaître sa façon de procéder.

Monsieur le Maire propose de demander à l'ONF de procéder à un appel d'offre sciage et débardage en bord de route.

Accord à l'unanimité

Exercice sécurité civile

Monsieur le Maire explique que, suite à la réunion de travail et d'information relative au Plan Communal de Sauvegarde qui s'est tenue à la mairie le 27 mai dernier, un entraînement sera organisé le 10 juin prochain à partir de 16 H alerte orange et dès 19 H alerte rouge. Cet exercice, proposé par le Service de Sécurité Intérieure de la Préfecture et la Délégation Militaire Départementale en collaboration avec l'Association des Maires vise à préparer, au mieux possible, la gestion d'une crise de tout type (catastrophe naturelle, sanitaire, voire technologique)

Mise à disposition locaux

Monsieur le Maire indique que, suite au déménagement de la permanence du Trésor Public, le local situé au premier étage de l'ancienne gendarmerie est disponible. Monsieur Jacques TOMASELLA, président d'Aignan Animations, a émis le souhait d'occuper ce local lors des différentes manifestations telles les vide-greniers.

Accord à l'unanimité

Repas des associations de St Mont

Monsieur le Maire propose aux élus de reconduire la soirée qui est offerte aux membres bénévoles des associations qui ont travaillé dans le cadre des fêtes de Saint Mont. Il précise que ce sont les élus qui organisent et préparent le repas. Le principe et la date du vendredi 11 septembre 2015 sont validés par l'assemblée à l'unanimité.

Un courrier d'information sera envoyé aux présidents d'associations.

Bail poste

Monsieur le Maire indique que, suite à la loi Pinel, la proposition de bail commercial 3-6-9 du bureau de poste qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015 pour un loyer annuel de 3880,- € n'a pu être mise en place. Pour des raisons administratives la date d'effet a été décalée au 1^{er} août 2015.

Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et dix minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 5 juin 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 5 juin 2015

Le Maire,

Philippe BARATAULT